Image not found or type unknown

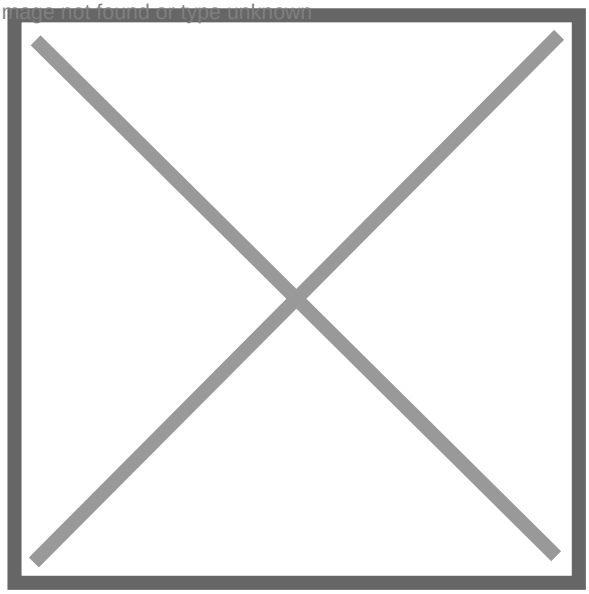

Incitation à boire de l'alcool

Par **mandy63**, le **10/11/2013** à **10:35**

[fluo]bonjour[/fluo]
Peut on porter plainte contre une personne qui incite une autre personne à boire, en sachant que cette dernière ne supporte pas l'alcool, et en sachant aussi qu'elle doit prendre son véhicule pour rentrer ? Que risque une personne qui incite une autre à s'enivrer ? Merci à vous pour vos conseils

Par **moisse**, le **10/11/2013** à **16:03**

Bonjour,
Il n'est pas interdit d'inciter quelqu'un à boire, à tromper son épouse, à frauder le fisc...
Les gens sont majeurs, parfois vaccinés et surtout libres.
Il est interdit d'inciter à la haine raciale ou à la consommation de stupéfiants, pas plus qu'à la commission d'un crime.
Par contre c'est après que les ennuis peuvent survenir et le conseiller mis en cause, par exemple s'il est l'organisateur d'un évènement, ou professionnel dans un débit de boisson..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés